

Protection civile: le Parlement renforce la capacité de réponse de l'UE en cas de catastrophe

- Mise en commun des ressources pour répondre plus vite et plus efficacement en cas de catastrophe
- De nouveaux moyens RescEU: avions de lutte contre les incendies, pompes à haute capacité, hôpitaux de campagne...
- Ces moyens s'ajouteront aux capacités nationales mais ne les remplaceront pas

Une mise à jour du mécanisme de protection civile de l'UE, qui a atteint ses limites lors des incendies, des tempêtes et des inondations de 2017-2018, a été soutenue par le Parlement mardi.

L'objectif de cette nouvelle législation, convenue de façon informelle avec le Conseil en décembre, est d'aider les États membres à répondre mieux et plus vite aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine, en partageant les moyens de protection civile plus efficacement.

RescEU

La législation crée aussi, à la demande du Parlement, une réserve de ressources (RescEU) composées d'avions de lutte contre les incendies de forêt, de pompes à grande capacité, d'hôpitaux de campagne et d'équipes médicales d'urgence, pour une utilisation dans toutes sortes d'urgences. RescEU interviendra suite à une décision de la Commission, lorsque les ressources déployées par les États membres ne seront pas suffisantes pour répondre à une catastrophe.

Lors des négociations avec les ministres de l'UE, les députés ont également réussi à renforcer le nouveau réseau européen de connaissances en matière de protection civile dans le but de faciliter les échanges entre tous les acteurs de la protection civile, notamment les jeunes professionnels et bénévoles.

Citation

La députée en charge du dossier au Parlement, [Elisabetta Gardini](#) (PPE, IT), a déclaré: “Nous avons réussi à travailler rapidement afin d’être prêts avant l’été prochain et d’éviter une répétition de ce que nous avons vécu en Grèce en 2018 et au Portugal en 2017. Des moyens et des outils efficaces étaient nécessaires pour sauver des vies. Les principes de solidarité et de protection de la sécurité de nos citoyens ont guidé nos travaux vers ce succès.”

Prochaines étapes

Le texte a été adopté par 620 voix pour, 22 contre et 35 abstentions. Il entrera en vigueur après adoption finale par le Conseil des ministres et sera applicable dès l’été prochain.

Contexte

Le mécanisme de protection civile de l'UE repose actuellement sur un système volontaire, dans le cadre duquel l'UE coordonne les contributions volontaires des États participants à un pays qui a demandé une assistance. Ces dernières années, les conditions climatiques extrêmes et d'autres phénomènes ont mis à rude épreuve la capacité des États membres à s'entraider, surtout lorsque plusieurs États membres sont confrontés simultanément au même type de catastrophe. Dans les cas où l'aide est limitée ou inexistante, l'UE ne dispose pas d'une capacité de réserve pour aider les États membres débordés.

En savoir plus

[Le texte adopté sera disponible ici \(12.02.2019\)](#)


[Accord provisoire avec le Conseil \(en anglais\)](#)


[Fiche de procédure](#)

Contacts

Baptiste CHATAIN

Attaché de presse

 (+32) 228 40992 (BXL)

 (+33) 3881 74151 (STR)

 (+32) 498 98 13 37

 [@EP_Environment](#)

 baptiste.chatain@europarl.europa.eu



Des conditions climatiques extrêmes ont mis à rude épreuve la capacité des Etats membres à s'entraider. ©AP images/UE-PE